



Ajournement de la demande de naturalisation pour avoir tapé ma fille en 2012 maintenant elle a 21

Par **Gogoyaga**, le **25/04/2021** à **23:57**

Bonjour. Depuis novembre 2020 j'ai demandé ma naturalisation. J'ai eu un ajournement car j'ai tapé ma fille en 2011 elle avait 11 ans à l'époque. Aujourd'hui elle a 21 ans et il a été refusé de lever l'ajournement. Au moment des faits je n'ais jamais été convoqué au tribunal. Je suis allée chercher ma fille au commissariat, nous sommes rentrés à la maison et elle a continué à aller à l'école. Ma fille vie avec moi et continue ses études. Aidez-moi. Mes deux enfants ont la nationalité française. Je suis en France depuis 1984. J'ai eu mes diplômes en France. Je travaille à l'hôpital depuis janvier 2006. J'ai toujours payé mes impôts, je n'ai pas de dettes. Je veille sur sur mes enfants et à leurs avenir professionnel... pouvez-vous m'aider à faire lever cette ajournement, est ce que je peux encore avoir l'espoir de devenir française...

Par **Parler**, le **26/04/2021** à **08:49**

Bonjour
Vous avez un titre de sejour valide ? Ca ne vous'suffit pas ?

Par **youris**, le **26/04/2021** à **09:44**

bonjour,

la naturalisation française est toujours une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

quel est le motif exact de l'ajournement ?

salutations

Par **Marck_ESP**, le **26/04/2021** à **14:29**

Bonjour

Quoi qu'il en soit, je pense que tout n'est pas perdu.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33430>

Par **youris**, le **26/04/2021** à **15:16**

en la matière un ajournement ne signifie pas refus définitif, la décision qui doit être motivée prévoit, soit la réalisation d'une condition, soit l'écoulement d'un certain délai souvent 2 ans.